



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving PWGSC/TPSGC reception des soumissions

Victory Building/Édifce Victory

Room 310/pièce 310

269 Main Street/269 rue Main

Winnipeg

Manitoba

R3C 1B3

Bid Fax: (204) 983-0338

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region

Victory Building/Édifce Victory

Room 310/pièce 310

269 Main Street/269 rue Main

Winnipeg

Manitoba

R3C 1B3

Title - Sujet AB New Solar Electricity Alberta New Solar Electricity Generation	
Solicitation No. - N° de l'invitation EW038-210082/B	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client EW038-210082	Date 2021-01-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWZ-219-11143	
File No. - N° de dossier PWZ-0-43012 (219)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Mountain Standard Time MST on - le 2021-02-24 Heure Normale des Rocheuses HNR	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Zdan, Tyler	Buyer Id - Id de l'acheteur pwz219
Telephone No. - N° de téléphone (204) 509-5743 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-0338
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

L'amendement, n ° 001, qui a été émis en lien avec l'appel d'offres EW038-210082/B, se détaille comme suit:

La période de soumissions a été prolongée. La date de clôture de l'appel d'offres en vigueur actuellement est le 2021-02-24 à 14h00 HNR.

Cette modification à l'appel d'offres comprend:

- Compte-rendu de la conférence des soumissionnaires pour l'initiative sur l'électricité propre 2022 qui s'est tenu virtuellement le 2021-01-15
- Une liste des organisations inscrites à la conférence des soumissionnaires

PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Initiative sur l'électricité propre 2022 – Conférence des soumissionnaires

Date : 15 janvier 2021

Heure : 13 h (HNR)

Microsoft Teams (MS Teams)

La séance est ouverte à 13 h 05 (HNR).

Reconnaissance territoriale : Nous sommes réunis sur le territoire visé par le Traité n° 1, le territoire ancestral des peuples Anishinaabeg, Cri, Oji-cri, Dakota et Déné et la terre des Métis. Reconnaissance territoriale pour l'emplacement de Winnipeg.

Points à l'ordre du jour

- Fonctionnement avec MS Teams
- Mot de bienvenue et présentations
- Contexte de l'Initiative sur l'électricité propre 2022
- Revue des demandes de propositions (DP)
- Survol des besoins
- Questions et réponses
- Mot de la fin

1. Rudiments de MS Teams

- Rappel amical : Veuillez mettre votre microphone en sourdine lorsque vous n'intervenez pas.
- Utilisez les fonctions « Lever la main » ou de clavardage pour poser des questions.
- Soumettez vos questions par écrit (par courriel) à l'autorité contractante. Les réponses seront fournies au moyen de modifications à l'invitation à soumissionner.

2. Mot de bienvenue et présentations

- Mot de bienvenue

-
- Cette conférence des soumissionnaires donnera un aperçu des demandes de propositions (DP) pour les invitations à soumissionner EW038-210082/B, EW038-211946/A, EP959-211948/A et EP959-211993/A.
 - EW038-210082/B et EW038-211946/A sont des besoins relatifs à la production de nouvelle électricité solaire en Alberta.
 - EP959-211948/A et EP959-211993/A sont des besoins relatifs à des certificats d'énergie renouvelable nationaux.
 - Remarque : ces propositions sont séparées et distinctes. Les soumissionnaires doivent soumettre séparément leur soumission pour chaque processus. Prenez connaissance de chaque DP de façon individuelle puisque chacune est différente. Il incombe aux soumissionnaires de prendre connaissance du document dans son intégralité et de répondre en conséquence.
 - Présentations
 - Travail public Works et Services gouvernementaux Canada
 - Tyler Zdan — Autorité contractante pour les invitations à soumissionner relatives à la production de nouvelle électricité solaire en Alberta.
 - Luke Blake — Autorité contractante pour l'acquisition de certificats d'énergie renouvelable nationaux.
 - Henry Westermann — Responsable technique pour le besoin de production de nouvelle électricité solaire en Alberta.
 - Bhuwan Devkota — Responsable technique pour le besoin de production de nouvelle électricité solaire en Alberta.
 - Taylor Graff — Responsable technique pour le besoin de certificats d'énergie renouvelable nationaux.
 - Maxime St-Denis — Responsable technique pour le besoin de certificats d'énergie renouvelable nationaux.
 - Thierry Lemieux — Responsable technique pour le besoin de certificats d'énergie renouvelable nationaux.
 - Amy Saengmany — Adjointe à l'approvisionnement qui rédige le compte rendu de la conférence des soumissionnaires.
 - Conseiller de TPSGC pour le secteur de l'énergie, Carmal Energy Advisors
 - Darwin Gillies — Travaille comme conseiller auprès de TPSGC et du gouvernement fédéral sur les besoins de production de nouvelle électricité solaire en Alberta.
 - Surveillant à l'équité pour TPSGC : Samson et Associés

3. Contexte de l'Initiative sur l'électricité propre 2022 (IEP)

- L'IEP 2022 découle des engagements pris par le gouvernement du Canada, y compris le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques de 2016 et la Stratégie pour un gouvernement vert de 2017.
- Mandat de la ministre de TPSGC de 2019 :
 - Électricité renouvelable
 - Marchés publics pour des entreprises autochtones — fixe comme cible l'attribution de 5 % des contrats fédéraux à des entreprises gérées et dirigées par des Autochtones.

-
- L'échéancier de l'IEP 2022 a été établi en tenant compte de l'engagement du mandat de la ministre, dont l'objectif est de garantir que le gouvernement fédéral consomme 100 % d'énergie propre d'ici 2022.
 - L'option finale pour le contrat d'approvisionnement en électricité en vigueur en Alberta expire à la fin de 2022.
 - Demande de renseignements (DDR) publiée en avril 2020.
 - Les réponses à la DDR ont appuyé la décision de séparer le besoin global en quatre processus de DP.
 - Nouvelle électricité solaire en Alberta
 - Marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) pour la nouvelle électricité solaire en Alberta
 - Certificats d'énergie renouvelable nationaux
 - Marchés réservés dans le cadre de la SAEA pour les CER nationaux
 - Les réponses aux DDR ont aussi appuyé la décision de réserver 5 % de chacun des besoins respectifs à la concurrence d'entreprises autochtones dans le cadre de la SAEA.
 - Les besoins en nouvelle électricité solaire en Alberta feront l'objet d'un appel d'offres ultérieur avant la fin de 2022, pour des services d'un fournisseur de services d'électricité au détail et d'un analyste de l'exécution de contrats. Les entrepreneurs retenus dans le cadre de ces invitations à soumissionner ultérieures collaboreront avec les entrepreneurs retenus pour les besoins en nouvelle électricité solaire en Alberta.
 - Il est recommandé aux personnes intéressées par ces possibilités ultérieures de consulter le site <https://achatsetventes.gc.ca/> afin de s'inscrire pour recevoir les notifications relatives à ces processus et à tout autre processus d'approvisionnement fédéraux susceptibles de les intéresser.

4. Examen des demandes de propositions

- Partie 1 : Renseignements généraux
 - Le résumé du besoin, y compris les volumes d'électricité et les CER, de même que les échéanciers applicables aux contrats subséquents se trouvent ici.
 - Veuillez noter qu'il incombe aux soumissionnaires de prendre connaissance du document dans son intégralité pour comprendre le besoin et les critères obligatoires, puisque les quatre DP comportent des éléments différents.
 - Lien entre le volume requis dans le cadre des besoins couverts par des marchés réservés dans le cadre de la SAEA et les besoins couverts par des marchés non réservés : le volume des marchés réservés de la SAEA représentera 5 % de l'ensemble du besoin pour la production de nouvelle électricité solaire en Alberta et les certificats d'énergie renouvelable nationaux.
 - Le volume adjugé dans le cadre de marchés réservés de la SAEA sera déduit du volume total du marché principal. Ainsi, TPSGC pourra maintenir le volume global dont le Canada a besoin pour respecter l'engagement du mandat de consommer 100 % d'électricité propre d'ici 2022.
- Partie 2 : Instructions à l'intention des soumissionnaires
 - Soumissions transmises par le service Connexion postal uniquement
 - Il faut lancer une « conversation » Postal en envoyant un courriel à l'adresse : roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

-
- Ne pas envoyer de soumissions à cette adresse courriel. Les soumissions transmises par cette adresse ne peuvent être acceptées.
 - Il faut créer une nouvelle « conversation » postel pour chaque invitation à soumissionner et télécharger la soumission dans la conversation postel en question. Les soumissionnaires qui présentent une soumission pour plus d'un besoin doivent transmettre des soumissions distinctes à des conversations postel distinctes.
 - Il est recommandé de lancer une conversation postel tôt dans le processus d'appel d'offres et au moins six jours avant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.
 - Il est possible de télécharger en tout temps les documents une fois que la conversation postel a été lancée. De nouveaux documents peuvent être téléchargés ultérieurement pour tenir compte des modifications nécessaires (pourvu que cela soit fait avant la date de clôture). Ces documents auront préséance sur ceux qui ont été soumis plus tôt.
 - Pour le moment, la date et l'heure de clôture sont le 16 février 2021 à 14 h HNR. TPSGC ne peut accepter aucune soumission reçue après la date et l'heure de clôture.
 - TPSGC n'est pas responsable des difficultés techniques.
 - Les téléchargements vers Connexion postel peuvent prendre du temps. Les soumissionnaires ne devraient pas tenter de télécharger des documents à la dernière minute. TPSGC ne pourra accepter les téléchargements commencés avant la clôture de l'invitation à soumissionner, mais dont la transmission s'est terminée plus tard.
 - Les demandes de renseignements sont adressées aux autorités contractantes, soit Tyler Zdan et Luke Blake, selon le besoin. Toutes les demandes de renseignements devront être soumises par écrit et au plus tard 14 jours civils avant la date de clôture de l'invitation à soumissionner. TPSGC s'efforcera de répondre à toutes les questions reçues, mais les questions reçues après la date limite pourraient rester sans réponse.
 - Les réponses aux questions reçues seront communiquées par écrit dans une modification de l'invitation à soumissionner, dans les deux langues officielles.
 - Partie 3 : Instructions pour la préparation des soumissions
 - Le soumissionnaire doit séparer sa soumission en trois parties
 1. Soumission technique
 2. Soumission financière — les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière
 3. Attestations et renseignements supplémentaires
 - Partie 4 : Procédures d'évaluation et méthode de sélection (similaires dans les quatre processus d'approvisionnement, avec de légères différences)
 - Processus de conformité des soumissions par étape
 - Trois étapes : soumission financière, soumission technique et évaluation finale
 - Détails complets fournis dans la section 4.1.1
 - Évaluation technique
 - Critères techniques obligatoires
 - Détails fournis dans l'annexe A

-
- TPSGC évaluera les critères techniques obligatoires selon le principe de la réussite ou de l'échec
 - Évaluation financière
 - Critères financiers obligatoires
 - Les soumissionnaires doivent proposer un prix ferme, comme précisé à l'annexe B. Ce prix ferme s'appliquera pendant toute la durée du contrat subséquent.
 - Pour les invitations à soumissionner qui ne comportent pas de marchés réservés dans le cadre de la SAEA, un pointage de participation autochtone sera appliqué, lequel sera pris en compte par la suite dans un ajustement du prix. Le prix ajusté sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation.
 - Méthode de sélection
 - Les soumissionnaires qui auront montré qu'ils respectent tous les critères obligatoires seront admissibles à l'adjudication du marché. Une fois admissible, le soumissionnaire retenu sera sélectionné sur la base du prix le plus bas.
 - Pour les processus ne prévoyant pas de marchés réservés dans le cadre de la SAEA, un ajustement du prix s'appliquera. Le prix ajusté le plus bas sera utilisé comme méthode de sélection.
 - Instructions pour la soumission (appendice 2 de l'annexe A)
 1. Marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) pour la nouvelle électricité solaire en Alberta
 2. Nouvelle électricité solaire en Alberta
 3. Marchés réservés dans le cadre de la SAEA pour les CER nationaux
 4. Certificats d'énergie renouvelable nationaux
 - Les quatre marchés sont séparés, mais liés.
 - Les soumissions seront évaluées dans l'ordre ci-dessus. Ainsi, TPSGC pourra réaliser ses objectifs en matière d'adjudication de marchés des entreprises autochtones et d'électricité renouvelable (qui sont fondés sur les engagements du mandat de la ministre).
 - Les soumissionnaires sont libres de présenter une soumission pour n'importe lequel des quatre processus, ou pour tous les quatre. Le soumissionnaire peut se retirer de n'importe lequel des processus ultérieurs après la clôture des soumissions, sans pénalité. Cette disposition ne s'applique que si le soumissionnaire est recommandé pour l'adjudication dans un processus de rang plus élevé. Les soumissionnaires ne peuvent se retirer d'un processus de rang plus élevé et accepter l'adjudication d'un contrat dans un processus de rang moins élevé.
 - **Exemple 1** : Si un soumissionnaire présente une soumission pour les quatre processus et est recommandé pour l'adjudication d'un contrat dans le cadre de l'invitation à soumissionner 1, il peut se retirer sans pénalité de l'une ou l'autre des invitations à soumissionner 2, 3 et 4.
 - **Exemple 2** : Si un soumissionnaire est recommandé pour l'adjudication d'un contrat dans le cadre des invitations à soumissionner 2 et 4, il pourrait accepter le contrat pour l'invitation à soumissionner 2 et se retirer de l'invitation à soumissionner 4. Il ne peut pas se retirer de

l'invitation à soumissionner 2 et accepter le contrat dans le cadre de l'invitation à soumissionner 4.

- Les soumissionnaires devront préciser dans leur soumission s'ils comptent participer à plusieurs de ces processus et, le cas échéant, s'ils comptent se retirer de tout processus ultérieur s'ils sont retenus. Le soumissionnaire peut fournir sa réponse dans l'appendice 3 de l'annexe A.
- Les soumissionnaires peuvent citer le même projet dans plusieurs soumissions dans le cadre des quatre processus d'appel d'offres, mais ils peuvent inclure le même projet dans une seule soumission en réponse à une DP individuelle. Par exemple, le même projet ne peut être inclus dans deux soumissions distinctes pour l'invitation à soumissionner 1.
- Partie 5 : Attestations et renseignements supplémentaires
 - Dispositions relatives à l'intégrité — fournir une liste actualisée des membres du conseil d'administration du soumissionnaire
 - Pour les marchés réservés dans le cadre de la SAEA seulement (EW038-211946 et EP959-211993), d'autres attestations sont exigées dans cette section.
 - Les soumissionnaires doivent attester qu'ils se qualifient comme entreprise autochtone. Cette attestation devra accompagner la soumission.
 - Déclaration de condamnation à une infraction — au besoin seulement
 - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi
 - Le soumissionnaire doit remplir l'annexe D.
- Partie 6 : Exigences financières et autres exigences
 - Garantie de soumission
 - La garantie de soumission doit être fournie sous la forme d'un cautionnement électronique.
 - Équivalent à 10 % du prix de l'offre, jusqu'à un maximum de 2 millions de dollars. Chaque DP renferme une formule pour déterminer le prix de l'offre et celle-ci diffère pour les quatre DP.
- Partie 7 : Clauses du contrat subséquent
 - Durée du contrat
 - La durée est différente pour la nouvelle électricité solaire en Alberta (10 ans plus une période d'option de cinq ans) et les certificats d'énergie renouvelable nationaux (20 ans, sans période d'option).
 - Calendrier du projet
 - Précise les dates d'achèvement obligatoire que l'entrepreneur retenu doit respecter. Les deux dates d'achèvement sont la date limite pour l'obtention du permis applicable et la date d'exploitation commerciale (DOC).
 - Autorité contractante
 - Au cours du processus d'appel d'offres, les soumissionnaires peuvent adresser leurs questions aux autorités contractantes, Luke Blake ou Tyler Zdan, selon la personne désignée dans la DP en question.
 - Garantie contractuelle
 - Exigée dans les 14 jours suivant l'adjudication du contrat. Seul l'entrepreneur retenu devra fournir cette caution.
- Annexe A : Besoin

-
- Décrit les critères obligatoires et les critères de participation autochtone cotée, s'il y a lieu.
 - Les critères obligatoires sont évalués selon le principe de la réussite ou de l'échec
 - Minimum obligatoire de 25 % pour la participation autochtone (ne s'applique pas aux besoins comportant des marchés réservés dans le cadre de la SAEA). Le soumissionnaire doit se qualifier à titre d'entité ou d'entreprise autochtone.
 - L'ajustement financier coté est déterminé selon le niveau de participation autochtone. Ce critère permettra au soumissionnaire d'obtenir une réduction du prix de l'offre qui correspond à son pointage pour la participation autochtone.
 - Annexe B : Base de paiement
 - Les soumissionnaires doivent proposer un seul prix ferme pour la durée du contrat.
 - Pour les besoins ne comportant pas de marchés réservés dans le cadre de la SAEA, aux fins d'évaluation seulement, le prix sera ajusté selon le niveau de participation autochtone démontré (ne s'applique pas aux besoins comportant des marchés réservés dans le cadre de la SAEA).
 - Le pointage pour la participation autochtone permet aux soumissionnaires qui dépassent le niveau minimum obligatoire de participation autochtone de 25 % d'obtenir une réduction du prix évalué de leur offre, d'un maximum de 10 %. Cette réduction du prix ne sert qu'aux fins d'évaluation et n'est pas incorporée dans le prix du contrat si le soumissionnaire est retenu et se voit adjudger un contrat.
 - Pointage pour participation autochtone = $(\% \text{ de participation financière} - 25 \%) / 25 \% * 2$
 - Exemples
 - Le soumissionnaire démontre une participation financière de 35 % :
 $(35 \% \text{ de participation financière} - 25 \% = 10 \%) / 25 \% * 2 = 0,8 \text{ point}$
 - Le soumissionnaire démontre 45 % de participation financière :
 $(45 \% \text{ de participation financière} - 25 \% = 20 \%) / 25 \% * 2 = 1,6 \text{ point}$
 - Prix d'exercice corrigé/CER = $(1 - (0,05 \times \text{pointage de participation autochtone})) * \text{prix d'exercice corrigé/CER}$
 - Annexe C : Clauses de fourniture
 - Invitations à soumissionner pour la nouvelle électricité solaire en Alberta
 - Clauses de fourniture d'électricité solaire (CFES)
 - Invitations à soumissionner pour des certificats d'énergie renouvelable nationaux
 - Clauses de fourniture de certificats d'énergie renouvelable (CFCER)
 - Ces clauses sont incorporées dans les DP et dans tout contrat subséquent et elles complètent les conditions générales uniformisées de TPSGC et les clauses du Guide des CCUA (à la Partie 7).

5. Aperçu des besoins

- Nouvelle électricité solaire en Alberta et marchés réservés dans le cadre de la SAEA
 - DP-EW038-210082/B : Au plus 255 625 MWh/an dans le cadre d'un contrat d'une période d'au moins 10 ans.
 - Le besoin comportera une option de prolonger le contrat d'une période de cinq ans selon les mêmes modalités. L'électricité solaire sera achetée avec les attributs associés (certificats d'énergie renouvelable) à titre de produit groupé.

- DP-EW038-211946/A : Un marché réservé dans le cadre de la SAEA représentant 5 % (équivalent à 12 781 MWh/an).
 - L'admissibilité à la portion du marché réservé dans le cadre de la SAEA sera limitée aux entreprises autochtones qui remplissent les conditions énoncées dans la politique de la SAEA.
- Fourniture d'électricité avec certificats d'énergie renouvelable associés.
- Doit atteindre le stade de l'exploitation commerciale à la DEC cible du 31 décembre 2022.
- Certificats d'énergie renouvelable nationaux et marchés réservés dans le cadre de la SAEA.
 - DP — EP959-211948 : Un maximum de 128 000 CER/an pour une durée de 20 ans. Les CER sont dissociés de l'électricité produite. Le Canada n'achètera pas les électrons proprement dits.
 - DP — EP959-211993 : Un marché réservé dans le cadre de la SAEA représentant 5 %, équivalant à 6 400 CER/an.
 - Certificats d'énergie renouvelable dégroupés.
 - Doit atteindre le stade de l'exploitation commerciale au plus tard à la DEC cible du 31 décembre 2022.

6. Questions et réponses

Les questions et réponses relatives à la conférence virtuelle des soumissionnaires tenue le 15 janvier 2021 sont en cours de traduction et seront publiées dès que possible via un amendement à la demande de soumissions.

7. Mot de la fin

- Date de clôture de l'appel d'offres : 16 février 2021.
- Veuillez adresser vos questions supplémentaires à l'autorité contractante désignée dans la Partie 7 de la DP pertinente.
- Le compte rendu de la conférence des soumissionnaires, y compris les questions et réponses, sera publié dans la page Web de l'invitation à soumissionner.
- Les modifications aux besoins qui découlent de la présente conférence des soumissionnaires seront traitées au moyen d'une modification de l'invitation à soumissionner.

La séance est levée à 15 h 25 HNC

ORGANISATIONS INSCRITES À LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

No.	Nom de l'organisation	No.	Nom de l'organisation
1	Whisper Energy	24	Metis Nation of Alberta
2	EDF Renewables	25	Canadian Renewable Energy Association
3	LongRange Capital	26	TC Energy
4	Clem Geo-Energy Corp.	27	RES Group
5	Creebird Electric	28	EDP Renewables

Solicitation No. - N° de l'invitation
EW038-210082/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
EW038-210082

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwz219
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6	Evolugen	29	Ventum Real Asset Finance
7	Jim Dent Construction	30	Suncor Energy Inc.
8	N-Sci Technologies Inc.	31	Direct Energy
9	MSS Ltd.	32	RWE Renewables
10	Big Shax Oil and Gas Solutions	33	Ensol Systems
11	BowMont Capital	34	NextGen Ventures
12	Boralex	35	Invenergy
13	CanWest Solar Development Corp.	36	Saa Dene Group of Companies
14	Survival Energy Partners	37	MiEnergy
15	Zenith Power Corp.	38	Cold Lake First Nations
16	Hydromega Services Inc.	39	Longview Solar Project
17	Elemental Energy	40	Capital Power
18	Saturn Power	41	Hitachi ABB Power Grids
19	Potentia Renewables Inc.	42	NextEra Canada Development
20	Ascent Energy Partners	43	Ameresco
21	Capstone Infrastructure Corporation	44	Piikani Resource Development
22	Peters Energy Solutions	45	Backwoods Energy Services
23	MCW Consultants Ltd.		<i>Three Independent Contractors</i>

**** TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES. ****